



Droit de préemption terrain

Par **Cuvillier Julien**, le **03/05/2018 à 21:49**

Bonjour

Ma compagne et moi venons de nous mettre d'accord avec le propriétaire d'un terrain de loisir pour lui acheter.

Ce dernier nous indique que le terrain étant intégré dans le bail d'une maison plus loin (une dizaine de mètres) il est dans l'obligation de proposer ce terrain à la vente d'abord à son locataire dans le cadre du droit de préemption.

A-t-il raison ? En sachant qu'il achète dans le cadre de cette opération un autre terrain qui se trouve juste en face de sa maison. Ce terrain sera mis en remplacement de l'ancien dans le bail (plus proche et plus grand).

Nous nous posons cette question car sauf erreur le délai est donc de 2 mois avec possibilité que le locataire nous empêche l'achat de ce terrain (se trouvant pour le coup juste en face de notre maison).

Merci de vos réponses

Bien cordialement